



Union Départementale

engagée, solidaire



Motion : Contre la Zone à Forte Exclusion la réponse aux besoins sociaux et environnementaux !

St Priest le 23 février 2023

La zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 avec la mise en place de contrôles progressifs visant à éliminer l'usage de véhicules considérés comme polluants, dans l'objectif de s'attaquer à la pollution de l'air.

L'indicateur utilisé (la vignette Crit'Air) se base uniquement sur l'année de fabrication du véhicule, ce qui est socialement injuste. C'est donc un enjeu de classe : nous devons éviter la mise en place d'une véritable ségrégation sociale qui favorise les plus riches, seuls en capacité de renouveler leurs véhicules du fait de leur prix de vente élevé (les aides publiques n'y changent rien).

De plus, la production de ces véhicules tend à se déplacer vers d'autres pays, l'extraction de minerais nécessaires à leur fabrication se fait souvent au détriment des populations, dans des pays peu démocratiques, dont plusieurs sous l'influence de l'impérialisme français.

Rien n'est réellement prévu pour développer une filière française de recyclage des batteries de haute-capacité, déplaçant de fait notre future pollution vers des pays où le travail est peu rémunéré et les droits sociaux réduits.

Rien n'est prévu pour développer les capacités de production électrique nécessaire à leur bon fonctionnement à l'heure des restrictions énergétiques.

Pour autant, les décisions politiques actuelles ne proposent que le remplacement des véhicules thermiques par d'autres plus récents, hybrides ou électriques au mépris de ces réalités.

Si la lutte contre la pollution atmosphérique et pour la préservation de la santé de la population et de la planète doit être une priorité, cela ne peut se faire au détriment des populations les plus précaires et au profit des actionnaires de l'industrie automobile.

Les entreprises doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions de particules fines et autres polluants issues de l'activité des entreprises et services.

De nombreux salariés seront donc limités dans leurs déplacements, y compris pour se rendre au travail. Notamment ceux travaillant en horaires décalés qui doivent impérativement bénéficier de dérogations spécifiques compte-tenu de l'absence de transports publics sur ces horaires.

L'hypermétropolisation concentre la majeure partie des emplois et des services publics loin des lieux d'habitation des travailleurs en raison de l'augmentation des prix du foncier et des bas-salaires. De plus la conception initiale du réseau de transport, oblige les travailleurs à passer par l'hypercentre, rallongeant de fait le temps de trajet en transport commun par rapport à celui en véhicule personnel.

L'offre de transport en commun n'est toujours pas à la hauteur des besoins : le manque de personnel, le découpage du réseau SNCF, et l'allotissement du réseau TCL, viennent dégrader l'offre de service public, privée de moyens financiers, et donc humains et matériels.

La CGT porte donc le développement massif des transports en commun publics (ferroviaire, transports urbains, avec un éventuel réseau express métropolitain) assurés par des entreprises publiques en privilégiant l'intermodalité transports lourds (train, tram, métro) et modes doux en investissant de façon sensible dans des infrastructures cyclables sécurisées sur la totalité de communes.

Enfin, le transport de marchandises et la logistique doivent être repensés afin de favoriser l'intermodalité (fret fluvial, ferroviaire, routier) et l'usage de modes de transports novateurs à même de répondre aux besoins des populations (tram-fret, cyclo-logistique etc...)

Les enjeux sont colossaux, en termes de santé publique comme d'urgence climatique. La ZFE est cependant un dispositif très incomplet qui aura un impact négatif sur les possibilités de déplacement d'une partie importante des travailleurs du département.

C'est pourquoi les syndicats CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon, réunis en congrès les 21, 22 et 23 février 2023 à Saint-Priest, s'opposent à la mise en place de la ZFE, au niveau de la Métropole de Lyon qui ne sera qu'une Zone à Forte Exclusion, défavorable aux intérêts des travailleurs du département.

A contrario, ils portent un développement massif des transports publics, d'aides conséquentes au rachat d'un véhicule dont l'usage professionnel est indispensable, et de la prise en charge à 100 % des trajets par les employeurs.